



Formation spécialisée du CSAL du 15 septembre 2026 : Déclaration des élu.e.s CGT

Monsieur le directeur,

Vous présidez aujourd'hui votre première Formation Spécialisée au cours de laquelle nous devons traiter de sujets importants.

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette première réunion intervient après un été meurtrier pour le pays. La ministre de la santé, dans un bilan provisoire, chiffre la surmortalité à plus de 7000 du fait des canicules à répétition et du dérèglement climatique global.

Un dérèglement responsable des méga-incendies qui ont frappé la France et le continent Européen à l'image de ce que connaissent déjà les continents américains et Asiatiques.

D'autres conséquences sont à venir : pénuries alimentaires et inflation sur les produits alimentaires..... un récent article du Monde Diplomatique faisait ainsi état de « la faim qui vient ». Dans notre pays les productions céréalières s'effondrent, celles des fruits et légumes également avec l'inflation qui en résulte et l'on nous annonce un automne impacté par les effets désastreux du phénomène El Niño.

A ce panorama il convient d'ajouter la situation internationale, les guerres et budgets de guerre avec ses effets directs sur les prix des matières premières et des cours du pétrole et du gaz en particulier qui n'ont cessé de grossir les surprofits des multinationales extractives.

Un tel panorama est-il une surprise alors qu'à longueur de rapports le GIEC n'a cessé d'alerter les gouvernements.

Avant même le premier rapport du Giec, le géant pétrolier SHELL prédisait avec précision dans un rapport intitulé « Scénarios 1989-2010 » les impacts de la catastrophe climatique si les groupes énergétiques continuaient de produire des énergies fossiles. Malgré cela, Shell a sciemment opté pour le « business as usual », conduisant aux résultats dévastateurs qu'il avait décrits.

Shell prédisait des conditions météorologiques « *plus violentes – plus de tempêtes, plus de sécheresses, plus de déluges* », mais aussi que « *le niveau moyen de la mer augmenterait d'au moins 30 cm* » et que « *les modèles agricoles seraient radicalement modifiés* ».

Pour terminer, Shell avertissait que les dérèglements climatiques dans un monde dépassant les + 1,5 °C de réchauffement auraient des impacts sans précédent sur les humains, citant les réfugiés climatiques à venir, l'avènement de nouveaux conflits. Avant de conclure : « *La civilisation pourrait s'avérer fragile.* »

Et face à cela, face aux enjeux Quelles politiques ?

Depuis des décennies pas de réelle planification d'une politique susceptible d'endiguer la dégradation, bien au contraire.

Des politiques marquées par la volonté de désarmer l'Etat, de favoriser les profits et aucune ambition en matière de politique publique.

En 2003 déjà, un Premier Ministre (M. Raffarin) assurait "*prendre des mesures fortes et courageuses*" pour répondre à l'hécatombe 15 000 morts , essentiellement dans les EHPAD ... mais pas que.

En 2003, les libéraux bien pensants ont pris un jour férié au monde du travail pour soi-disant équiper le pays en climatisation pour les EHPAD, les hôpitaux, les écoles.....

Pendant vingt-trois ans, ces 3,5 milliards d'euros par an ont été prélevés, sans aucun ruissellement pour les EHPAD ou les hôpitaux.

Dans la période récente, après les incendies de 2022 , nous avons eu droit à la Parole Jupitérienne (16 avril 2022) nous assurant que tout serait fait pour que la priorité environnementale fixe le cap de la politique gouvernementale.... Voilà pour les belles paroles.

Pour les actes, et n'en déplaise au Président venu en Gironde pour se complaire en belles paroles de compassion, on est loin du compte..... Pire, c'est l'inverse qui a prévalu :

Il suffit, comme l'a fait le mensuel Alternatives Economiques, de se pencher sur la politique d'emplois dans les opérateurs publics chargés de l'environnement.... les chiffres se passent de commentaires.

Canicules et incendies l'été. Inondations l'hiver

Imperturbables, les gouvernements successifs suppriment des emplois :

- Office national des forêts (ONF) : 1074 ETP soit -11%
- MétéoFrance : 662 ETP soit -22%
- CEREMA : -19%
- Agences de l'eau : -16%
- IGN : -12%

Bravo.

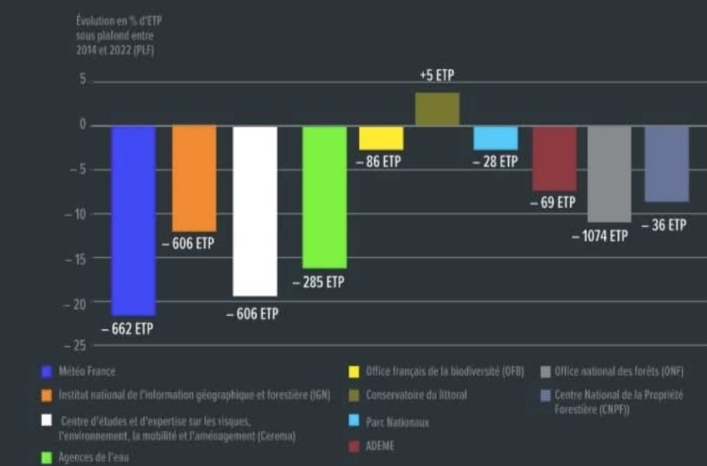
Sources :

<https://alternatives-economiques.fr/chute-effectifs-sein-operateurs-publics-charges-de-lenvironnement/00104638>

Rappelez-vous : "Ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas" (E. Macron, 16 Avr. 2022)

Chute des effectifs au sein des opérateurs publics chargés de l'environnement

Evolution cumulée entre 2014 et 2022 des effectifs totaux des principaux opérateurs publics nationaux contribuant à l'adaptation au réchauffement climatique, en équivalent temps plein (ETP) et en %



Note : le nombre d'emplois « sous plafond » correspond au nombre d'emplois fixés chaque année en loi de finances pour les opérateurs de chaque programme.

Source : HCE

Alternatives



La DGFIP n'échappe pas à cette politique de la vacuité puisque le plan de transition environnemental de mai 2026 se résume à un exercice de comm et à un catalogue de mesurette.

Quelles mesures sont prises au niveau bâtiminaire ? Quelles mesures sont prises pour protéger réellement les agents des finances publiques de ces vagues de chaleur intense ?

La fiche que vous nous présentez aujourd'hui, inspirée des directives nationales, ne répond pas à la réalité de la problématique et l'intersyndicale locale vous a déjà fait part de ses remarques à ce sujet, en insistant notamment sur les limites de la référence au seul mécanisme d'alerte de Météo France pour engager des mesures concrètes sur le lieu de travail.

Qui plus est l'état bâtiminaire du département nécessite des réponses fortes et c'est à ce titre que nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour de notre réunion du jour.

Ce sont d'ailleurs des éléments dont nous débattons lors de la prochaine rencontre des syndicats CGT Finances d'Occitanie avec le délégué de la directrice générale.

Nous devons également examiner lors de notre réunion le plan d'action DGFIP 2025/2027 pour « améliorer les conditions de travail et prévenir les risques suicidaires ».

Ce plan a déjà fait l'objet d'un rejet unanime des organisations syndicales nationales.

Ce plan pluriannuel 2025 – 2027 est articulé autour de 3 axes renvoyant aux trois niveaux classiques de prévention des risques professionnels (prévenir, agir et accompagner) :

- Mieux connaître les conditions de travail et les risques (Axe 1) ;
- Réduire les RPS et prévenir les risques suicidaires (Axe 2) ;
- Accompagner les agents confrontés à une situation difficile ou à un évènement grave (Axe 3).

Ces 3 axes se déclinent ensuite en 7 objectifs, 22 mesures et actions comprenant un acteur pilote de l'action, des échéances et des indicateurs.

Derrière l'affichage, les actions sont une récupération de l'existant ou de ce qui aurait dû être fait et d'une batterie de formation et d'intervention externes.

- - **Axe 1** : Malgré les outils de recensement, les guides, les fiches réflexes et les bonnes pratiques écrites et mises à jour ces ressources restent lettres mortes auprès des directions, des mesures préconisées il y a 10 ans n'étant toujours pas appliquées à l'heure actuelle.
- - **Axe 2** : Basé sur la santé mentale, le repérage et l'accompagnement et la prise en charge de la détresse psychologique et professionnelle sont laissées à la charge des personnels formés mais surtout de l'encadrement de proximité et des RH, avec comme recours les équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, assistant.es de prévention...) lorsqu'elles existent ou les ressources contractuelles externes en troisième niveau qui renvoient sur du curatif individuel.

- - **Axe 3** : La responsabilité individuelle de l'agent est systématisée comme son état de santé, dédouanant l'employeur public de son obligation de résultat. Une batterie de mesures permet de transférer la responsabilité du chef de service (directeur) sur les collectifs de travail , pour neutraliser leurs réactions, et sur l'encadrement opérationnel.
Pire, l'administration utilise les actions sur la santé mentale pour essayer d'améliorer la performance de l'administration car selon les études patronales, les RPS entraînent une baisse de la productivité et de la qualité du travail.

Les mesures de la DGFIP nous laissent donc un goût amer. Celui d'une administration dont l'intérêt prioritaire serait moins la santé des agent.e.s que la poursuite de la transformation de l'État voulu par les gouvernements successifs depuis 10 ans, « quoi qu'il en coûte ».

Et au-delà, puisqu'il s'agit également aujourd'hui d'examiner les conclusions du DUERP, les suites de l'enquête conditions de travail au SIP, il s'agit lors de notre réunion de répondre concrètement aux attentes des agents du département et d'examiner au plus près les conditions de travail des agents alors que notre administration n'a cessé de subir des destructions d'emplois depuis 25 ans.

C'est à ce titre que nous demandons un examen détaillé en début de séance de la situation au niveau du SIE départemental compte tenu de l'évolution des missions, de la situation des effectifs mais également d'une pratique managériale qui mérite un débat circonstancié.

Par ailleurs, et comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises lors de précédentes réunions, face à la montée des RPS et du mal être au travail il nous paraît indispensable que la mission d'assistant de prévention soit exercée à temps plein et détachée du pôle RH, de même il est aujourd'hui urgent de remédier aux conséquences de la réforme délétère des pôles RH qui a conduit à un éloignement des interlocuteurs des agents sur des questions aussi essentielles que la compréhension des bulletins de paye, des conditions de prise en charge par la protection sociale complémentaire des effets du passage à demi traitement etc

S'agissant des acteurs de la prévention nous constatons aujourd'hui que le département ne dispose pas d'un médecin de prévention alors que des agents éprouvent le besoin d'y avoir recours et que l'avis d'un inspecteur santé et sécurité au travail aurait été des plus utiles au regard de l'ordre du jour de notre réunion.

De même, nous avons demandé à ce que la question de l'exercice du télétravail dans nos services soit traité aujourd'hui à l'aune des dispositions de la circulaire Amiel du 5 mai 2026 qui prévoyait la possibilité d'augmenter individuellement le recours au télétravail pour le porter à 3 jours par semaine pour répondre aux difficultés rencontrées par les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements domicile travail.

De telles mesures s'imposent aujourd'hui alors que les agents sont confrontés à un cours moyen du gasoil qui se chiffre à 2,35 € et celui de l'essence à 2,19 €.

Des agents qui sont confrontés à une dégradation constante de leur pouvoir d'achat, à des suppressions d'emplois ininterrompues depuis 25 ans et à des restructurations et réorganisations incessantes qui ne font qu'accroître le mal-être au travail et la perte de sens.

Comme le souligne le récent rapport parlementaire de la Commission des Finances sur les moyens de la DGFIP, sur la période 2008/2025, la DGFIP a été utilisée comme premier réservoir de suppression des postes de fonctionnaires d'Etat en passant de 125 500 agents à 91 000 (-27 %).

Pour ce qui est des salaires et du pouvoir d'achat, les chiffres parlent d'eux-mêmes là aussi :



Et le budget 2027 de l'Etat et de la Sécu que nous prépare le gouvernement avec l'assentiment du Rassemblement National est porteur de nouvelles coupes claires dans les dépenses publiques et les moyens de fonctionnement des services publics , de réduction d'effectifs de fonctionnaires.

Le gouvernement prépare ainsi de s'en prendre aux retraités qui perçoivent 2000 € plutôt que de s'intéresser aux 53 milliardaires de notre pays dont la contribution au financement des services publics du pays ne cesse de se réduire..... ainsi il ne saurait être question dans le logiciel Macroniste et de ses alliés d'instaurer une quelconque taxe Zucman qui rapporterait 20 milliards d'euros.

Hormis les crédits de l'armée : 6,4 milliards qui viennent s'ajouter aux 9 milliards supplémentaires de 2026 !..... le gouvernement annonce que les autres dépenses ministérielles seraient limitées à un niveau « *strictement inférieur à l'inflation* », c'est-à-dire 0,4 % pour une inflation attendue à 1,6 %. C'est donc bien une baisse en euros constants, mais pas pour tout le monde.

Ainsi, le ministère de l'Intérieur aura droit lui à 1 milliard de plus (+ 4 %) quand celui de la Culture devra se satisfaire d'une reconduction sans hausse, c'est-à-dire d'une perte en euros constants de 56 millions (après 38 millions d'annulations de crédits en 2026).

Le budget de l'Éducation nationale n'« augmente » que de 0,5 %. Ce sont 232 millions de pertes sèches par rapport au budget 2026 et ses 5 000 suppressions de postes dont le nombre ne pourra qu'augmenter. Avec une prudence de Sioux, le gouvernement les camoufle : « *Une nouvelle planification territoriale sera déclinée, aux côtés des élus locaux, afin de mieux anticiper la démographie scolaire dans les années à venir.* »

Et on pourrait continuer la liste, cette purge s'applique à tous les ministères !

Quant aux collectivités territoriales, qui sont en première ligne ces dernières semaines pour adapter les établissements d'enseignement aux canicules, pour lutter contre les incendies, pour organiser la solidarité avec les plus fragiles et les plus précaires, c'est une reconduction pure et simple des crédits. C'est un manque à gagner de 862 millions d'euros.

Sans oublier que le 7 juillet, à Bercy, se réunissait un « Comité d'alerte des finances publiques » où 3 milliards d'« économies » sur le budget sont annoncées par le gouvernement d'ici le mois de novembre :

2 milliards de moins pour les ministères et 1 milliard en moins pour la Sécurité Sociale.

Ils s'ajoutent aux 6 milliards de crédits déjà annulés par deux décrets du 11 juin dernier, suite à un premier comité d'alerte.

Voici quelques exemples des « économies dites nécessaires » mises en œuvre par le gouvernement par ces décrets.

- 43 millions de moins pour l'enseignement scolaire, alors que les parents et enseignants se mobilisent contre les fermetures de classes ;
- 38 millions retirés de la culture, alors que la majorité des artistes vit dans la précarité, que la survie de nombreux festivals est menacée ;
- 20 millions de crédits annulés pour la prévention des risques, quand les incendies se multiplient dans le pays faute de moyens pour les contenir ;
- 139 millions en moins pour la recherche, et 160 000 bacheliers qui n'ont pas trouvé de place en université
- 28 millions supprimés pour l'immigration et le droit d'asile, conséquence du renforcement des politiques racistes ;
- 48 millions de crédits retirés aux collectivités territoriales, déjà étouffées financièrement.

Rappelons que le budget d'austérité, dans lequel le gouvernement taille à nouveau contient 9 milliards de crédits supplémentaires pour la guerre, c'est exactement le montant des « économies nécessaires » décidées quelques mois après.

Ce Comité d'alerte a été mis en place en 2025 par le gouvernement Bayrou. Y siègent avec le gouvernement des représentants des parlementaires, des collectivités, des « partenaires sociaux », des caisses de sécurité sociale... Le dogme qui préside à ses travaux, c'est « *toute dépense nouvelle doit être compensée* ». mais pas par l'imposition des ultra riches ou de la remise en cause, même partielle, des 220 milliards d'aides annuelles aux entreprises (accaparées à 85 % par les plus grandes entreprises).

**Autant de raisons qui expliquent la colère des agents de l'Etat
et de l'ensemble du monde du travail.**

**A la CGT Finances Publiques, comme toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique, nous appelons tous les agents à se mobiliser de la manière la plus forte
le 29 septembre prochain.**



IL FAUT QUE ÇA CHANGE !

Nos revendications :

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'au moins 10%
- 400€ immédiatement pour tou-te-s
- Indexation du point sur l'inflation
- Plan de rattrapage des pertes antérieures
- Intégration des primes dans l'indiciaire
- Egalité salariale femmes / hommes
- Abrogation du jour de carence et indemnisation des CMO à 100%
- Retraite à 60 ans

